

## ***AVIS DE LA STICODEVAM***

### **Prise en charge d'emprunts obligataires**

#### **EMPRUNT OBLIGATAIRE « AMEN BANK 2006 »**

La STICODEVAM informe ses adhérents qu'en application de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment son article 79 et suivants, elle prend en charge l'emprunt obligataire « AMEN BANK 2006 » à compter de la journée de bourse du **mardi 13 mars 2007**, sous le code ISIN TN0003400264

En conséquence, le règlement/livraison sera effectué par les services de la STICODEVAM en cas de transaction sur cet emprunt.